



Jeunes réfugiés et Marocains lors des Consultations mondiales des jeunes réfugiés à Ben Slimane près de Casablanca / UNHCR

MAROC NOTE D'INFORMATION

Mars 2016

FAITS MARQUANTS

1 279

Personnes ayant déposé une demande d'asile auprès du HCR en 2015

1 385

Personnes sous le mandat du HCR auditionnées et/ou régularisées par la Commission ad hoc de régularisation

1 200

Personnes vulnérables bénéficiant d'une assistance financière mensuelle

25

Réfugiés ayant bénéficié d'une formation professionnelle ou d'un appui pour une activité génératrice de revenu en 2015

Personnes relevant du mandat du HCR

Un total de **6 187** personnes sous le mandat du HCR, à savoir **4 277** réfugiés/personnes en besoin de protection internationale et **1 910** demandeurs d'asile

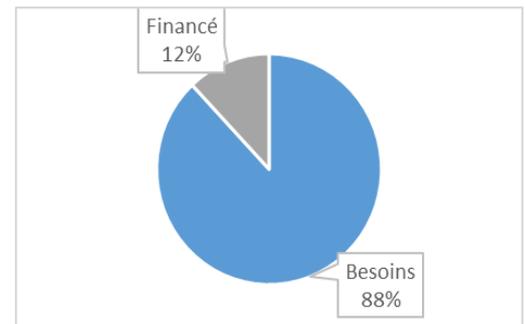
Personnes sous mandat du HCR par pays d'origine

Pays	Nbre de réfugiés/Personnes en besoin de protection int. ¹
Syrie	2 927 ²
Yémen	461
Côte d'Ivoire	281
RD du Congo	150
Irak	131
Centrafrique	95
Autres	232

Pays	Nbre de demandeurs d'asile
Cameroun	410
RD du Congo	318
Côte d'Ivoire	308
Guinée	215
Mali	126
Centrafrique	109
Autres	424

Besoins de financement

5,7 millions USD requis pour couvrir les opérations du HCR Maroc en 2015



Contributeurs directs aux opérations du HCR Maroc

Monaco	165 000 USD
Suisse	508 130 USD

Présence du HCR

Equipe : 26 nationaux et 8 internationaux

Bureau : 1 bureau, situé à Rabat

¹Inclut les personnes pour lesquelles le HCR a émis une décision positive au sujet de leur demande d'asile et dont le cas est en attente d'examen par la Com. ad hoc de régularisation présidée par le Min. des Affaires étrangères et de la Coopération.

² Les Syriens enregistrés auprès du HCR sont auditionnés par la Com. ad hoc de régularisation et reçoivent un récépissé des autorités marocaines qui confirme leur enregistrement et les protège du refoulement. Le Gouvernement n'a pas pris de décision au sujet de leur statut définitif (protection temporaire, statut de réfugié, etc.). Comme les autres réfugiés, ils ont accès aux programmes d'assistance du HCR.

EN SYNERGIE AVEC LES PARTENAIRES

- Le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (MAEC) est l'interlocuteur principal du HCR. Le HCR collabore également avec les ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Education, de la Santé, du Travail et de la Migration (MCMREAM), avec le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), la Délégation interministérielle des Droits de l'Homme (DIDH - en charge du développement du nouveau cadre légal et institutionnel), l'Institut Supérieur de la Magistrature, la police et la gendarmerie royale (renforcement de capacités).
- Aux côtés des autres agences de l'ONU, le HCR est impliqué dans le processus UNDAF, ainsi que dans les groupes thématiques sur la migration, le genre, le SIDA, la communication (UNCG) et le suivi-évaluation.
- Le HCR collabore avec les bailleurs de fonds, les journalistes et la société civile afin d'améliorer l'environnement de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, et assurer à ces derniers une assistance et l'accès aux services sociaux de base.

PRINCIPALES ACTIVITES

Protection

- Dans l'attente de l'établissement d'un système national d'asile, le HCR continue d'enregistrer les demandeurs d'asile et d'intervenir en cas d'arrestation, de détention ou de tout autre problème de protection. Le HCR travaille étroitement avec les autorités marocaines afin de garantir aux réfugiés et demandeurs d'asile une protection optimale. Plus spécifiquement, le HCR soutient le *Bureau des Réfugiés et des Apatrides* du MAEC et la Commission interministérielle en charge du processus de régularisation. Cette Commission ad hoc mène des auditions des réfugiés reconnus par le HCR, permettant à ceux-ci de recevoir par la suite une carte de réfugié des autorités, excepté pour les Syriens qui n'obtiennent qu'un récépissé.
- Le HCR travaille avec un cabinet d'avocats privé (*Cabinet Lemseguem*) afin de fournir des services d'aide juridique aux réfugiés et demandeurs d'asile, notamment en termes de conseil, d'assistance légale (par ex. le dépôt de plaintes, l'obtention de certificats de naissance, etc...) et la représentation devant les tribunaux marocains.
- Un système de référencement a été mis en place pour les victimes de violences sexuelles basées sur le genre afin de leur assurer l'accès aux soins médicaux et psychosociaux et à une assistance juridique. Cette aide est fournie par les partenaires du HCR, la *Fondation Orient-Occident* (FOO) et l'*Association Action Urgence* (AAU), ainsi que par des ONG locales (*Caritas, Association de Lutte contre le Sida – ALCS*).

Sensibilisation et activités communautaires

- Le HCR collabore avec l'*Organisation Marocaine des Droits Humains* (OMDH) à Oujda à travers le Groupe de Travail de Protection (GTP) afin de référer des personnes en besoin de protection internationale au HCR à Rabat. Depuis janvier 2016, 274 personnes en besoin de protection internationale ont été référées depuis la région de l'Oriental pour un enregistrement auprès du HCR.
- Le HCR et son partenaire la *FOO* entreprennent des activités conjointes afin d'évaluer les conditions de vie des réfugiés et des demandeurs d'asile et ainsi intervenir lorsque des besoins de protection sont nécessaires. Cela inclut des visites à domicile, des évaluations participatives, des réunions thématiques avec les communautés (sur la santé, le travail, le logement, etc.). Les agents communautaires réfugiés disséminent l'information au sein des communautés de réfugiés et relaient leurs besoins et préoccupations auprès du HCR et de ses partenaires.

Education

- En partenariat avec la *FOO*, le HCR promeut la scolarisation des enfants réfugiés dans les écoles publiques. En octobre 2013, le Ministère de l'Education a publié une circulaire garantissant le droit à la scolarisation pour tous les enfants, et ce quel que soit leur statut légal.
- Une assistance financière mensuelle est accordée aux familles avec enfants afin de couvrir les frais de transports et ainsi encourager leur scolarisation.

- La *FOO* organise des classes d'arabe, de français et des cours de mathématiques en faveur d'une cinquantaine d'enfants réfugiés en besoin de soutien scolaire.

Santé

- A travers *AAU*, le HCR facilite le référencement des réfugiés vers les centres publics de santé primaire, la couverture des frais de traitements médicaux spécialisés et le remboursement des médicaments.
- Avec les partenaires de la *FOO* et de l'*ALCS*, le HCR fournit un accès aux services de santé reproductive, des soins pour les mères et leurs enfants, et des séances de prévention et de traitement au HIV et aux MST.

Autonomisation et autosuffisance

- Par le biais de l'*Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE)*, le HCR soutient le suivi de formations professionnelles pour les réfugiés et la création d'activités génératrices de revenus à travers des micro-financements. Plus de 170 réfugiés ont bénéficié du soutien de l'*AMAPPE* en 2015.
- Le HCR soutient les personnes les plus vulnérables à travers une assistance financière, sur la base d'évaluations conduites avec la *FOO* sur les conditions de vie des réfugiés (environ 470 ménages soutenus en moyenne par mois), ainsi qu'à travers la distribution de kits d'hygiène.

Logement

- A travers la *FOO*, le HCR dispose d'un programme d'hébergement d'urgence et de protection. Les logements d'urgence sont destinés à répondre aux besoins immédiats, tandis que les maisons de protection répondent à des besoins sur le long-terme. Ce programme bénéficie aux réfugiés et demandeurs d'asile en situation d'extrême vulnérabilité : mineurs non-accompagnés, femmes à risque, mères seules avec enfants, victimes de traite, LGBTI, etc.

Renforcement des capacités et plaidoyer

- Le renforcement des capacités constitue un élément clé de la stratégie du HCR afin d'accompagner les autorités marocaines et la société civile vers la mise en place d'un système d'asile. Le HCR organise régulièrement des ateliers sur le droit des réfugiés et ses composantes (lutte contre la traite, gestion des frontières et protection, etc...), et collabore avec son partenaire du *CNDH* pour renforcer les capacités de la société civile sur les questions d'asile.
- Le HCR organise des événements de sensibilisation au profit du grand public afin de développer une image positive des réfugiés au sein de la société marocaine. Le HCR travaille également avec les médias afin de garantir une couverture médiatique objective de l'asile.

Solutions durables

- Le HCR fournit un appui aux réfugiés (et dans certains cas à des demandeurs d'asile) optant pour le rapatriement volontaire. Aussi, les demandeurs d'asile dont la demande est déboutée sont référés systématiquement au programme de retour volontaire et de réintégration géré par l'Organisation Internationale des Migrations.
- Le HCR conduit un programme de réinstallation pour les réfugiés ayant des besoins spécifiques de protection. En 2016, 8 réfugiés ont été réinstallés dans les pays suivants : Canada (6), France (2).

Le HCR exprime sa reconnaissance envers les donateurs pour leurs généreuses contributions au budget global du HCR cette année, ainsi qu'aux pays donateurs suivants ayant contribué directement aux opérations au Maroc :

Monaco | Suisse

Contacts :

Bureau du HCR à Rabat, morra@unhcr.org, Tél: + 212 5 37 75 79 92, Fax: + 212 5 37 75 80 28

Anthony Berginc, Chargé des Relations extérieures, berginc@unhcr.org, Tél: + 212 5 37 54 54 11